

Avant-propos

La Déclaration universelle des droits de l'homme affirme que tous les citoyens ont le droit de participer pleinement à des élections véritables – à savoir des élections honnêtes, ouvertes et crédibles, constituant l'expression libre de la volonté citoyenne.

Le Centre Carter agit particulièrement dans les domaines de l'appui aux efforts démocratiques et de l'observation électorale, car l'expérience montre que la présence d'observateurs fiables et indépendants peut être essentielle pour préserver la crédibilité de transferts pacifiques et démocratiques du pouvoir et pour éviter et résoudre les conflits associés aux transitions politiques.

En cette année 2014, le Centre Carter marque une étape importante, ayant conduit des missions d'observation électorale depuis 25 ans. En 1989, lorsque j'ai dirigé notre première mission visant à surveiller les élections présidentielles très défectueuses au Panama, l'observation électorale commençait à peine à prendre forme. Au cours du quart de siècle précédent, les méthodes employées par les observateurs pour évaluer des élections se sont sophistiquées. L'intérêt initialement centré sur les procédures du jour de l'élection a cédé la place à une surveillance exhaustive et durable de l'ensemble du cycle électoral, depuis le cadre juridique gouvernant les élections d'un pays jusqu'à la résolution de contentieux bien après le décompte des votes. De même, les rapports des missions d'observation ont remplacé les vagues normes relatives à des « élections libres et équitables », et contiennent des étapes de référence détaillées fondées sur les normes internationales et ancrées dans des instances précises du droit public international relatif aux droits de la personne.

En 2005, tous les principaux groupes d'observation électorale internationale ont entériné la Déclaration de principes pour l'observation électorale internationale, où sont énoncées des directives générales garantissant la crédibilité des efforts d'observation, notamment l'objet, la portée et la conduite des missions. Le processus collaboratif et consultatif qui a donné lieu à la Déclaration a aussi formé la base de l'émergence d'une communauté professionnelle de groupes d'observation électorale. Depuis lors, les groupes ayant entériné la Déclaration se sont rencontrés régulièrement pour discuter les enjeux communs, notamment le consensus qui doit être établi au sujet de critères objectifs et transparents permettant d'évaluer les élections. Le Centre Carter est fier d'avoir participé à ce travail depuis le début.

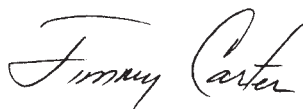
Sur le plan mondial, les groupes citoyens qui observent les élections dans leurs propres pays se sont rapidement multipliés. L'observation citoyenne est une manifestation essentielle du droit de participer aux affaires publiques et de tenir les gouvernements pour responsables de leurs actions. La Déclaration des principes internationaux pour l'observation et la surveillance impartiale des élections par les organisations citoyennes de 2012, qui est très similaire à la Déclaration de principes pour l'observation électorale internationale, constitue une étape importante des progrès réalisés en matière d'observation citoyenne. Par ailleurs, les organes de gestion des élections et les parlementaires souhaitent disposer d'outils leur permettant d'analyser les forces et les faiblesses de leurs processus électoraux nationaux.

Je me félicite particulièrement de l'intérêt croissant et du sérieux accordés par les gouvernements du monde entier à l'observation internationale par des organismes comme le Centre Carter, et par l'accueil qu'ils nous réservent dans leurs pays. Parallèlement à ceci, des organisations régionales et intergouvernementales envoient régulièrement des observateurs sous leurs propres auspices, reflétant le fait que les États membres reconnaissent le rôle des observateurs dans la promotion d'élections honnêtes.

Depuis 2006, le projet du Centre Carter sur les Normes des élections démocratiques a cherché à établir, sur une base consensuelle, les étapes de référence que doivent suivre les élections démocratiques et créer des outils pratiques que peuvent employer les observateurs électoraux, entre autres, pour évaluer les élections. En 2010, le Centre a inauguré sa Base de données sur les obligations, désormais intitulée, après son actualisation, Base de données sur les obligations et les normes électorales (ONE). La Base de données ONE est une ressource unique, ouverte au public, réunissant plus de 200 sources de droit public international et liant les obligations concrètes contenues dans ces documents et relatives aux droits de la personne à des éléments précis du processus électoral, ce qui, à mes yeux, constitue une importante contribution.

Cette publication, « Obligations et normes électorales : un manuel du Centre Carter pour évaluer les élections » accompagne et distille la Base de données ONE. Ensemble, le manuel et la base de données mettent à la disposition des citoyens observateurs, des responsables des élections, des organisations de la société civile, entre autres, un cadre pratique et novateur qui permet d'évaluer les processus électoraux et est ancré dans la législation relative aux droits de l'homme.

En réalisant ce travail, nous renforçons les liens entre les communautés internationales œuvrant dans les domaines des droits de la personne et des élections et ayant pour objectif commun de promouvoir les normes universelles de droits de l'homme tout en restant sensibles au contexte politique, historique et culturel où se tient chaque élection. Nous renforçons aussi les attaches entre les observateurs internationaux et citoyens, dont la défense des droits électoraux constitue une cause commune. Enfin, nous espérons qu'en parlant d'une même voix et en prenant des mesures communes favorisant la qualité des élections, les observateurs, les gouvernements et les administrateurs des élections encourageront davantage la tenue d'élections honnêtes partout au monde. À titre personnel, et au nom de mes collègues du Centre Carter, ce Manuel et la base de données ONE sont proposés en appui à ces efforts.

A handwritten signature in black ink, reading "Jimmy Carter". The signature is fluid and cursive, with the first name and last name clearly distinguishable.

Jimmy Carter

Ancien président des États-Unis, et fondateur du Centre Carter